

215C1102

FR0010501015-OP006-RA02

21 juillet 2015

Résultat de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

OROLIA

(Alternext)

- 1- Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 17 juillet 2015, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique de rachat par la société OROLIA de ses propres actions, au prix unitaire de 15 € par action, en vue d'une réduction de son capital, elle avait reçu en dépôt 1 190 744 actions.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'offre publique de rachat, soit 1 190 744 actions, étant supérieur au nombre maximum de 500 000 actions que la société OROLIA s'était engagée à racheter, il a été procédé à une réduction des demandes de rachat¹ selon les dispositions de l'article R. 225-155 du code de commerce².

Les actions rachetées seront annulées par la société dans les conditions et délais prévus par l'article R. 225-158 du code de commerce et ne conféreront plus aucun droit social.

- 2- Euronext Paris fera connaître par un avis les modalités de traitement des ordres et le calendrier de règlement-livraison de l'offre publique.

¹ Le taux de service étant d'environ 41,99%.

² Réduction proportionnelle au nombre d'actions dont les actionnaires ayant répondu à l'offre justifient être propriétaires.